
PEA

Le plan d'épargne en actions (PEA) permet aux particuliers, le souhaitant, d'investir en bourse. Les revenus et les plus-values sont exonérés d'impôts sauf pour les prélèvements sociaux. On ne peut détenir qu'un seul PEA, le montant des versements sur le PEA étant plafonné à 132 000 € (les plus-values éventuelles n'étant pas incluses dans ce plafond). Le PEA est ouvert pour une durée minimale de 8 ans. En cas de retrait avant les 8 ans, les gains nets sont taxés comme suit :

Année du retrait	Impôt sur le revenu	Prélèvements sociaux
Avant deux ans de détention	Imposition à 22,5 % sur les gains si les cessions dépassent 20 000 euros dans l'année.	+11% de cotisations sociales obligatoires (non exigibles si vos cessions de titres ne dépassent pas 20 000 euros dans l'année)
Entre deux et cinq ans de détention	Imposition à 16 % sur les gains si les cessions dépassent 20 000 euros dans l'année.	
Après cinq ans de détention	Exonération, que ce soit sous forme de retrait ou de rente viagère.	0% sur les gains réalisés avant le 01/02/1996, 0,5% du 01/02/96 au 31/12/96, 3,9% sur 1997, 10% de 1998 à 2004, 11% à partir de 2005.

Tout retrait effectué avant les 8 années de détention clôturera le PEA.

AVANTAGES

Le PEA assurance est un placement complet qui vous offre de nombreux avantages :

- Ils bénéficient d'une enveloppe PEA et d'un contrat de capitalisation.
- Ils profitent de l'absence de frais d'entrée et de sortie sur OPCVM.
- En cas de rachat partiel avant 8 ans : ils maintiennent leur contrat de capitalisation (seule l'enveloppe PEA est clôturée).
- Avantage ISF : ils bénéficient de l'assiette de calcul qui porte uniquement sur les versements effectués, hors plus-values.
- En cas de décès : ils disposent de la souplesse de l'assurance vie, leur contrat est transmissible et conserve son antériorité fiscale.

et avec GLOBALIS PATRIMOINE, vous pouvez profiter d'avantages supplémentaires !

- Un accès à une large gamme d'OPCVM.
- Des gestionnaires de renom à leur service : Rothschild et Cie Gestion, UFG-LFP Gestion Privée, HSBC Global Asset Management, Invesco.
- Deux modes de gestion au choix : Gestion Libre ou Gestion Pilotée.
- Des options de gestion : « sécurisation des plus-values » et « limitation des moins-values ».
- Un accès facilité à votre contrat sur internet.